



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

certificat d'immatriculation

Question écrite n° 97723

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les usurpations de plaques d'immatriculation. Depuis plusieurs mois, les cas d'automobilistes verbalisés pour des infractions dont ils ne sont pas responsables, commises à bord de véhicules qu'ils ont parfois cédés il y a plus d'un an, se multiplient. Il apparaît que la cession des véhicules a été régulièrement enregistrée auprès des services préfectoraux, mais les amendes pour infraction au stationnement ou pour excès de vitesse continuent d'être adressées aux anciens propriétaires. Ces derniers, contestant de bonne foi les faits qui leur seraient reprochés, restent dans la plupart des cas redevables d'amendes d'un montant cumulé de plusieurs centaines d'euros, parfois plus de mille euros, alors que des procès-verbaux continuent de leur parvenir, malgré leurs réclamations en préfecture et auprès des services de police. L'application de procédures de recouvrement pourrait avoir de graves conséquences sur la vie quotidienne et professionnelle de ces citoyens. Elle souhaiterait donc connaître la réponse du Gouvernement à ces légitimes préoccupations, et savoir les démarches que doivent entreprendre les intéressés pour lever cette situation.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97723

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 396

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)